MONTRE-NOUS TON VISAGE

N° 8

Textes :

J.de COURTI-VRON,

P.DUBARLE,

O. CELIER

et Marie Claire VILLET

DOCUMENTS d'INFORMATION de REFLEXION et de MEDITATION sur le

LINCEUL de TURIN

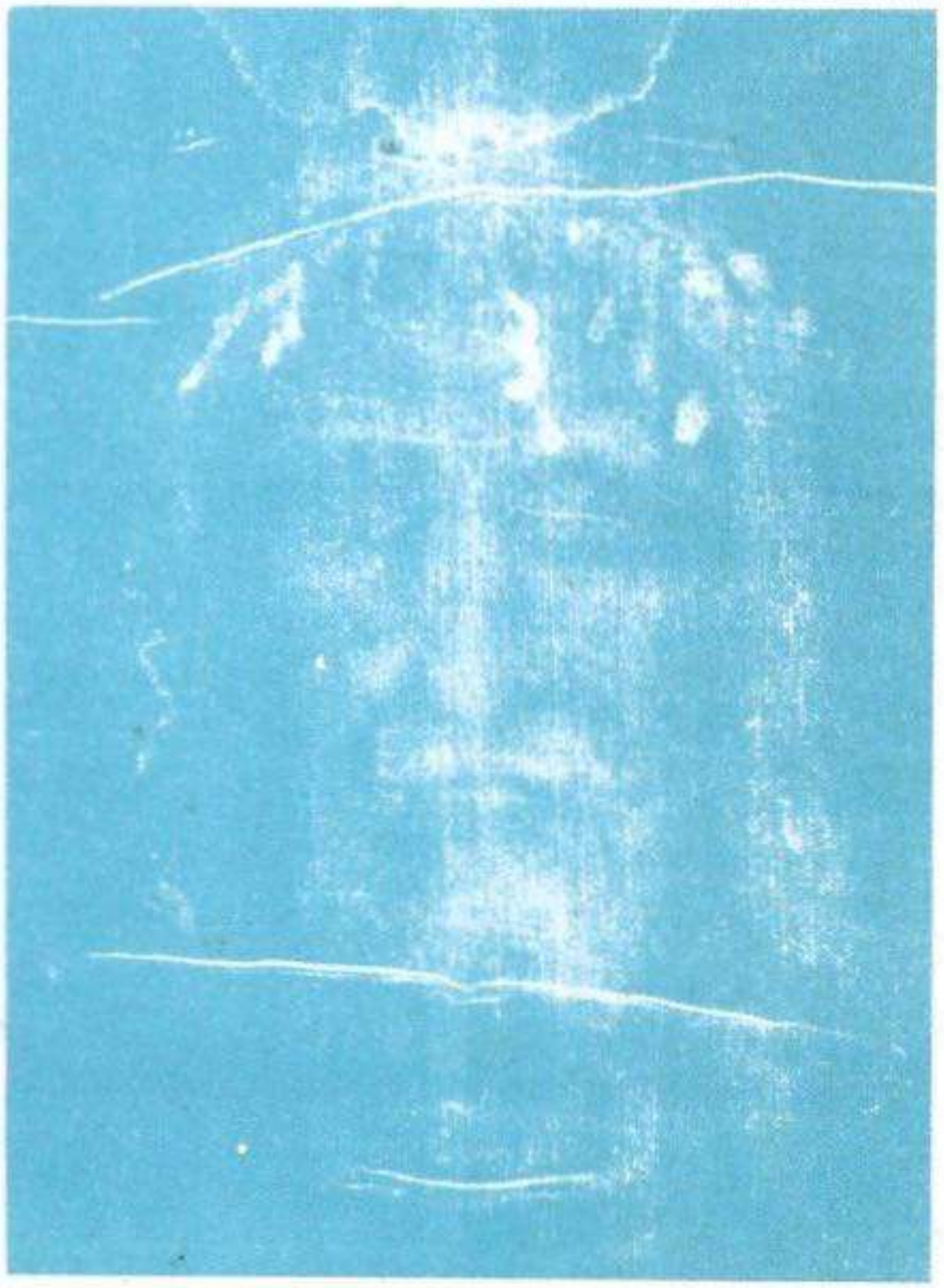

Publication éditée par l'Association " Montre-nous Ton Visage "
1, Rue de Staël - 75015 PARIS

SOMMAIRE

Contemplation - Histoire - Science

Jacques de Courtivron, Président de MNTV 3-5

La première captivité de Geoffroy de Charny et l'acquisition du Linceul

Père A.M.Dubarle, dominicain 6-18

Histoire du Linceul au XIVe siècle

Mme Odile Celier, 19-27

Devant sa Face Action de grâce

Mme M.C. Villet 28

CONTEMPLATION
HISTOIRE
SCIENCE

Editorial du Président

Vous connaissez bien ces trois objectifs de notre association. Bien sûr, chaque numéro de la revue ne prétend pas tenir un savant équilibre entre les trois.

Le numéro 7 vous a quelque peu suralimenté en données physiques et en hypothèses que certains ont jugées fragiles. Nous avions espéré, aux dires des spécialistes, pouvoir vous faire connaître le résultat des expériences permettant de trancher la question, majeure à nos yeux, d'un enrichissement notable en Carbone 14 à la suite d'un bombardement par des neutrons.

C'était sans compter avec les aléas budgétaires des laboratoires et avec la "sage" lenteur des chercheurs. Ainsi, à la date où nous écrivons, aucune des deux étapes n'est franchie : ni le bombardement de neutrons, ni la mesure de la teneur en Carbone 14. Mais ce fameux budget serait maintenant parvenu à son affectataire et donc tout espoir est désormais permis. Sachons suivre le rythme de toutes ces péripéties sans chercher la moindre intention à travers ces retards.

Avec ce numéro 8 nous allons donc peser davantage dans le domaine historique, grâce aux contributions de deux spécialistes : le Père A-M. DUBARLE op. et Mme Odile CELIER.

Vous trouverez d'une part une étude des oeuvres des Chanoines de Lirey "Pour scavoir la vérité" qui lève une peu le voile de mystère de l'origine du linceul avant 1356 : il serait don du roi Philippe VI à Geoffroy de Charny; et une analyse très minutieuse des seuls documents historiques dont nous disposons à ce jour, pour la période duXIVe siècle.

Si l'on voulait cerner le champ d'investigation le plus fécond, du côté historique, il semble que l'on pourrait déterminer deux axes principaux :

Le premier serait orienté vers des documents permettant de lever l'incertitude sur les diverses représentations de la face du Seigneur avant 1204 : sont-elles l'image de la face seule ou du corps entier ? Beaucoup de textes semblent faire allusion au corps entier, mais on trouve encore trop d'exégètes pour lesquels ces allusions ne sont pas assez probantes.

Le deuxième pourrait être la recherche d'une preuve indiscutable du cheminement du linceul de Lirey antérieurement à son apparition en public en 1356. En effet, compte tenu de la dévotion qui pouvait entourer un tel tissu, il est surprenant qu'il ait pu passer 152 ans sans qu'aucune trace écrite ne puisse être découverte à son sujet, même si le fait qu'il ait pour origine le véritable pillage commis à Constantinople justifie pleinement le silence initial.

Il est évident que la datation au Carbone 14, même si des doutes subsistent quant à la fiabilité de cette méthode appliquée à un tel objet, a pu laisser penser que, désormais, toute recherche historique devenait sans espoir.

Heureusement, des chercheurs persévérants continuent à explorer le passé sans nullement abandonner l'espoir de trouver des documents permettant de lever ce voile du silence d'un siècle et demi. Le P. Dubarle est de ceux-là!

Parallèlement à toutes ces recherches, il est bon de rappeler que notre foi repose sur les témoignages de ceux qui ont vu et qui ont entendu le Seigneur vivant, mort et

ressuscité. Quelle que soit la valeur d'un objet, il ne saurait peser sur notre liberté d'adhésion à la personne du Christ venu révéler aux hommes la voie vers les vraies béatitudes.

Mais comment ne pas reconnaître que la contemplation du linceul, qui figure avec une extraordinaire fidélité tous les détails de la Passion, nous aide à ressentir profondément la valeur des témoignages évangéliques, 2000 ans après l'événement ?

La résurrection est certes le centre de notre foi et de notre espérance, mais la Passion représente la marque d'amour suprême qui explique la vénération pour le linceul de tant de personnages éminents qui n'ont pas attendu les preuves historiques et scientifiques pour se recueillir devant ce merveilleux témoignage.

Jacques de Courtivron
9 octobre 1992

La PREMIERE CAPTIVITE de GEOFFROY de CHARNY & l'ACQUISITION du LINCEUL

Père A.M. DUBARLE, dominicain

Le présent article sur la première captivité de Geoffroy de Charny en 1342 vise à compléter et fortifier la note assez brève sur "Le voeu de Geoffroy et l'église de Lirey" publiée par D.C. Scavone dans la revue SINDON (1). Un écrit resté jusqu'ici inédit dans sa langue originale, oeuvre des chanoines de Lirey vers 1525, attribuait la construction de l'église à un voeu fait par Geoffroy de Charny pendant la captivité qui suivit l'échec de sa tentative de reprendre la ville de Calais aux Anglais, qui s'en étaient emparés en 1347 (2).

Geoffroy avait acheté la complicité d'un membre de la garnison, qui avait promis d'ouvrir les portes de la citadelle à une petite troupe française menée par Geoffroy. La ruse échoua, le traître ayant révélé le projet au roi d'Angleterre, Edouard III, qui organisa une sortie contre les assaillants. Dans la violente bataille qui suivit, Geoffroy fut fait prisonnier ainsi que d'autres chevaliers français.

D'après le récit des chanoines de Lirey, Geoffroy, détenu dans une grande tour et traité inhumainement par le roi d'Angleterre, qui refusait de le libérer moyennant rançon, aurait fait le voeu de bâtir une église en l'honneur de la Vierge Marie, s'il pouvait échapper à sa captivité. Un ange lui aurait alors apparu sous les traits d'un jeune garçon, serviteur du gardien de la tour, qui lui promit son aide. La nuit venue, il ouvrit les portes de la prison, lui fournit un équipement anglais et

l'engagea à se joindre à une troupe qui partait combattre les Français. Geoffroy suivit ces directives, fut fait prisonnier par ses compatriotes, à qui il se fit reconnaître. Il échappa ainsi à ses ennemis.

Les historiens n'acceptent pas cette évasion romanesque (3). Ils savent par ailleurs que Geoffroy et les autres chevaliers prisonniers furent transférés en Angleterre, où ils jouirent d'une assez grande liberté. Finalement Geoffroy, après plusieurs refus d'Edouard III, fut libéré au bout de dix-huit mois, grâce à une rançon de douze mille écus, qui lui furent donnés par le roi de France, Jean le Bon, en juillet 1351. Le récit des chanoines de Lirey apparaissait ainsi comme le fruit d'une imagination débridée.

Cependant J. Du Teil en 1902 avait attiré l'attention sur le fait d'une première captivité se plaçant en 1342. Ainsi le voeu de bâtir une église dans le cas d'une délivrance prochaine apparaissait comme antérieur à un acte du roi Philippe de Valois, en juin 1343, concédant l'amortissement des rentes d'un domaine en vue de doter une église et les chanoines destinés à la desservir. Cet amortissement répondait à une première démarche pour l'exécution du voeu fait pendant une première captivité que les chanoines de Lyrey ne connaissaient pas.

Pour cette première captivité J. Du Teil renvoyait à des Histoires de Bretagne, oeuvres de bénédictins du XVIIIe siècle, Lobineau et Morice. Les impressionnants in-folio étaient munis d'une non moins impressionnante série de documents officiels (4). Dans son article de SINDON, D.C. Scavone reproduisait les noms de Lobineau et Morice et les références données par eux, tout en avertissant qu'il n'avait pas vu ces dernières. J'ai voulu contrôler ces références. Mais la tâche n'a pas été facile.

Les Histoires de Bretagne de Lobineau et de Morice sont bien évidemment à la Bibliothèque Nationale de Paris. Elles ont même bénéficié d'une réimpression anastatique en 1973. L'Histoire de Bretagne de P. Lebaud (5) peut être consultée sur microfiche. Lobineau et Morice donnent un récit détaillé d'un combat près de Morlaix en 1342. C'est un épisode mineur d'une guerre de succession de Bretagne, dans laquelle s'opposaient un prétendant soutenu par le roi de France et un autre soutenu par le roi d'Angleterre, un à-côté de la guerre de Cent Ans, alors à ses débuts. Le récit mentionne la participation de Geoffroy et le fait de sa capture, alors qu'un bon nombre d'autres chevaliers furent tués. En marge on peut lire en petits caractères : "Lebaud, chr(onique) manus(crite) ecc(lesiae) nannet(ensis) (Nantes) 284, Actes de Bretagne, II, 311."

Si l'on se reporte à Lebaud p. 284, au cours d'une longue série de combats dans diverses localités de Bretagne, on trouve la remarque que Froissart a raconté les événements plus au large et que Guillaume de

Saint-André dit en outre dans sa chronique qu'il y eut la même année une bataille à Morlaix, dans laquelle le parti de Charles de Blois (celui auquel appartenait Geoffroy, qui n'est pas nommé) fut vaincu. C'est bien à sa place dans une histoire de la Bretagne, mais c'est décevant pour ceux qui cherchent à baliser la destinée de Geoffroy.

C'est alors que j'ai découvert dans une bibliographie la mention de A. Le Moyne de la Borderie, Histoire de la Bretagne, en six tomes, 1896-1914 (6). La piste était bonne. Un avertissement en tête du T. III signale les recherches dans les archives anglaises faites par Jean Lemoine, qui a fait part de son butin à l'auteur. Page 468, après un récit de la bataille de Morlaix, très proche de celui donné par Lobineau et Morice, nommant comme eux la participation de Geoffroy et sa capture, une note ajoute : "Tous les incidents de cette bataille de Morlaix sont extraits textuellement de la chronique de Merimuth (pp. 136-137) et de celle de Knighton (dans Twisden, col. 2581 et 2582)". En fait, Merimuth (7) a servi à fixer la date (30 septembre 1342) et Knighton (8) à détailler l'occasion et les péripéties de la rencontre. Prévoyant une attaque, le parti anglais se retrancha derrière un fossé bien camouflé, dans lequel culbuta la charge de la cavalerie adverse. Il y eut un grand massacre et Charny fut fait prisonnier.

Ces chroniqueurs anglais s'intéressent à la guerre de succession de Bretagne parce qu'elle offrait au roi d'Angleterre, Edouard III, le moyen d'inquiéter Philippe de Valois, dont il contestait la désignation comme roi de France. Ce sont des contemporains des faits, qui ont pu avoir des détails concrets grâce aux combattants anglais revenant dans leur patrie. Avant le combat de Morlaix, Knighton a relaté un autre engagement dans lequel furent faits prisonniers Henri (Hervé) de Léon et six autres chevaliers nommés individuellement, sans compter d'autres combattants. Les sept nobles furent emmenés en Angleterre et incarcérés dans la Tour de Londres. Leur évasion était impossible dans cette situation. Ce fait tout récent explique l'angoisse de Geoffroy, prisonnier à son tour et craignant de ne pouvoir s'échapper, ni payer une rançon, lui chevalier de faible fortune. D'où la ferveur de sa prière et le voeu qui l'accompagnait.

L'évasion merveilleuse suivit de près, puisque Geoffroy est mentionné comme chef de l'arrière-garde d'une armée conduite par le duc de Normandie, le futur roi Jean le Bon, qui allait chercher le combat avec le roi d'Angleterre, près de Vannes (9). Il a pu rencontrer alors Geoffroy, récemment évadé. Peu après une trêve fut acceptée par les deux parties en guerre, à la demande de légats envoyés par le pape Clément VI : la trêve de Malestroit, le 19 janvier 1343. Dès le mois de juin 1343, un acte du roi accordait à Geoffroy l'amortissement d'une rente de 140 livres en vue de bâtir une église à Lirey et de doter les chanoines la desservant (10).

La délivrance du prisonnier grâce à un ange qui, sous les traits du serviteur du gardien de la tour, ouvre les portes de la prison et fournit une tenue militaire de style anglais, peut paraître une imagination peu croyable. Il est bon de signaler une évasion analogue racontée par Froissart (11). Le sire Raymond de Mareuil, vassal d'Edouard III pour une possession en Périgord, s'était rallié à la cause du roi de France, Charles V en 1369. Retournant de Paris dans son pays, il fut rencontré et fait prisonnier par un parti anglais. Gardé dans une tour et menacé d'être envoyé au roi Edouard III, qui voulait châtier sa défection, il était dans un tel désespoir qu'il excita la pitié de son gardien, anglais pourtant. Celui-ci s'efforça de le consoler, tant et si bien qu'il lui ouvrit les portes de la prison et s'enfuit avec lui, contre la promesse d'une forte récompense. Le captif recouvre ainsi la liberté. Une rédaction secondaire (manuscrit d'Amiens) omet l'initiative du geôlier compatissant. Le reste du récit est substantiellement identique. Cet épisode fournit un parallèle renforçant la crédibilité du document "Pour scavoir la vérité". La piété de Geoffroy ou des chanoines a fait intervenir un ange, peut-être par allusion à la délivrance de saint Pierre racontée par les Actes des Apôtres (12,7-11) (12).

Une autre donnée permet un recoupement supplémentaire avec la notice "Pour scavoir la vérité". L'église de Lirey a possédé des ex-voto donnés par Geoffroy et rappelant sa captivité et son évasion. Ils sont mentionnés dans un reçu signé par Humbert de la Roche, mari de Marguerite de Charny, petite-fille de Geoffroy. Le pays de Champagne étant considéré comme peu sûr à cause de la guerre entre la France et l'Angleterre, il avait été jugé plus prudent de transférer ailleurs les objets les plus précieux. Humbert prit ainsi en garde outre le Saint Suaire "item une Croix d'argent... item un ange d'argent doré qui tient entre ses deux mains un vase où il y a un cheveu de Notre Dame. Et ledit ange est assis sur une tour à trois piliers boutants et en cette tour il y a un expital (ex-voto ?) auquel il y a un chevalier armé des armes de Charny. Item..." Chifflet a interprété ce passage plutôt qu'il ne l'a reproduit mot à mot. Le chevalier est un cavalier avec sa monture. "Un ange d'argent doré assis sur une tour, soustenue par trois colônes, et tenant des deux mains un petit vase dans lequel est serré un cheveu de la saincte Mère de Dieu et dans cette tour est la figure d'un homme à cheval, posé sur un pied destal, lequel porte les armes de Charny". Tous les détails de la description ne sont pas parfaitement clairs pour nous. Il suffit actuellement de noter la relique du cheveu de Notre-Dame, sur laquelle on reviendra plus loin, et la mention explicite du cheval. Ce dernier n'est pas mentionné dans les copies connues de la notice "Pour scavoir la vérité", mais on le trouve dans un récit parallèle composé par N. Camusat, chanoine du diocèse de Troyes, qui se réfère explicitement à

des documents de l'ancienne église de Lirey, tout en reconnaissant que cette évasion merveilleuse n'est pas racontée ailleurs. En vue de son évasion Geoffroy est gratifié d'un "cheval de race" "equoque generoso donatus" (13).

La notice "Pour scavoir la vérité" rapporte que Geoffroy, enfermé dans une tour, fut inhumainement traité par le roi Edouard d'Angleterre pendant neuf mois. Ce détail est exploité pour contester la valeur historique de ce document. Le prisonnier avait été transféré en Angleterre et les conditions de sa détention étaient honorables. Il fut libéré moyennant une forte rançon environ un an et demi après sa capture. Toutefois ce traitement inhumain pourrait être le souvenir grossi d'un fait rapporté par le chroniqueur Jean Le Bel, recopié par Froissart. Le soir de la bataille de Calais, après que les Français survivants eurent été faits prisonniers, Edouard III voulut les traiter avec une courtoisie chevaleresque grandiose dans le premier jour de l'année. Il leur fit donner des habits neufs et leur offrit un souper pendant lequel il causa aimablement avec eux. Il loua particulièrement la valeur d'Eustache de Ribaument, avec qui il avait eu un corps à corps individuel pendant l'engagement. Il lui fit don d'un "chapelet", non un chapeau proprement dit, mais un ornement de tête garni de perles, qu'il portait, et lui annonça qu'il serait libre le lendemain. Auparavant il avait adressé à Geoffroy une apostrophe assez dure : "Messire Geoffroy, je vous dois par raison peu aimer, quand vous voulez par nuit enlever ce qui m'a coûté tant de deniers et que j'ai acheté. Je suis bien aise de vous avoir pris sur le fait. Vous en vouliez avoir meilleur marché que je n'en ai eu. Vous croyiez l'avoir pour vingt mille écus, mais Dieu m'a aidé, si bien que vous n'avez pas réussi votre projet. Il m'aidera encore s'il lui plait, aussi vraiment qu'il sait que j'ai bonne et juste cause". Geoffroy ne répondit rien et le roi poursuivit ses entretiens avec d'autres sur un ton plus cordial (14).

L'entrée en possession du Linceul

Les textes rassemblés ci-dessus rendent tout à fait certaine une première captivité de Geoffroy avant celle occasionnée par la tentative malheureuse de Calais. Ils montrent d'autre part que la tradition de Lirey avait conservé de cette première captivité certains souvenirs qui ont par la suite été adaptés tant bien que mal à la seconde captivité, celle de Calais et d'Angleterre : le voeu de construire une église, les particularités de l'évasion, la rencontre du roi Philippe VI. Nous pouvons même comprendre certains détails que les historiens étaient portés à mettre en doute : le traitement inhumain de Geoffroy par Edouard III consiste dans l'apostrophe dure qui lui fut adressée au cours du dîner de fête offert après le combat de Calais et le long refus d'accepter une rançon. Il est

possible d'organiser de manière cohérente ces données diverses en les répartissant en deux captivités distinctes.

Alors se pose une question d'importance : peut-on accepter l'affirmation de la notice que le roi Philippe de Valois donna le Linceul à Geoffroy ? Des auteurs comme I. Wilson et D. Crispino estiment que c'est impossible (15). Rien n'établit que Philippe VI ait été en possession du Linceul et, même s'il l'eût été, il est invraisemblable qu'il ait pu en disposer de la manière occulte supposée par l'hypothèse affirmative. Aucun autre document connu ne mentionne cette donation, alors qu'un bon nombre ont trait à des dons de rentes ou de maisons.

Il peut être utile toutefois de mentionner ici quelques hypothèses très inégalement valables, admettant le don du Linceul par Philippe VI à Geoffroy.

D'après E. Faure (16), le Linceul, après la prise de Constantinople par les croisés en 1204, avait été envoyé à Besançon et déposé dans la cathédrale. Lors de l'incendie de cette église en 1349, il avait été recueilli ou dérobé par un membre de la famille de Vergy (à laquelle appartenait également Jeanne de Vergy, seconde femme de Geoffroy de Charny). Le détenteur remit son butin au roi Philippe VI, qui projetait de conquérir la Franche-Comté et regardait le Linceul comme un palladium. Le roi à son tour donna la relique à Geoffroy et un secret d'état devint ainsi un secret de famille. Tout ceci est affirmé sous la caution d'un "historien", dont l'ouvrage ne se retrouve pas à la Bibliothèque Nationale de Paris (17). Comme l'a reconnu P. Vignon, aucun document ne permet de penser que la cathédrale de Besançon ait possédé un Linceul du Christ avant la date de 1523. A quoi s'ajoutait la remarque de bon sens : si Besançon l' avait possédé avant 1349, quand le Linceul fut exposé à Lirey vers l'année 1353 ou peu après, il y aurait eu réclamation de la relique dérobée; ce qui ne s'est pas produit (18).

Une seconde hypothèse, un peu moins invraisemblable, présentée par G. Pisanu, fait état de la croisade dirigée par le Dauphin Humbert II en 1345-46, et à laquelle Geoffroy prit part, tout au moins à son début. Le butin de cette croisade fut remis au roi de France, qui le répartit entre les participants. La valeur de cette relique pouvait ne pas être reconnue faute d'une attestation régulière d'authenticité (19). Cette reconstitution n'est fondée que sur le dire des chanoines de Lirey, relatif au don royal; aucun autre document ne vient la confirmer. Le rapprochement avec la croisade de 1346 est l'oeuvre de Pisanu. Geoffroy est nommé parmi les croisés par un témoignage sérieux (20). Quelques strophes de son poème sur la chevalerie semblent bien s'inspirer d'une expérience personnelle. Geoffroy s'adresse au chevalier qui se propose d'aller "oultre la mer pour les enemis Dieu grever". Il l'encourage et l'avertit des dangers provenant du

mauvais temps ou des corsaires, puis l'exhorte à accomplir sans tarder les promesses faites à Dieu dans l'adversité (21). Toutefois il est bien probable que Geoffroy est rentré en France avant la fin de cette croisade. Dès le 2 août 1346, il signe une quittance pour sa solde à Aiguillon. Il n'a guère pu assister à l'importante bataille de Smyrne, le 24 juin précédent, et y mériter une part de butin.

Enfin, troisième hypothèse, peu vraisemblable à première vue, le Saint Suaire a été prélevé par Philippe VI dans le trésor de la Sainte Chapelle, où avaient été déposées les reliques cédées par Baudouin II, empereur latin de Constantinople, à saint Louis, roi de France (22). Notre curiosité actuelle se concentre sur le Linceul, ce qui se comprend aisément. Mais cela fait négliger une part des informations contenues dans les anciens documents. Peut-être une considération plus attentive pourra-t-elle conduire à une conclusion plus solide. D.C. Scavone, dans l'article cité plus haut, nous a conduits à cette prise en compte (23).

Le récit des chanoines dit que le roi Philippe donna à Geoffroy le Saint Suaire, une portion de la vraie croix et plusieurs autres reliques. Un peu plus loin il précise que Geoffroy donna à l'église de Lirey le Saint Suaire, la vraie croix et d'autres reliques avec une belle tour d'argent, mémorial du lieu de sa captivité (24). D'autre part, le reçu donné par Humbert de La Roche, quand il prit en dépôt les objets précieux de l'église, ajoute quelques détails. Outre le Saint Suaire et le morceau de la vraie croix, il y avait une tour où était assis un ange d'argent doré, tenant un vase renfermant un cheveu de la Mère de Dieu; dans la tour se trouvait également la figure d'un homme à cheval (Camusat seul mentionne le cheval ayant favorisé l'évasion de Geoffroy).

Donc trois documents : deux écrits narratifs et un reçu juridique décrivant avec précision un objet qui était à la fois un reliquaire et un ex-voto commémoratif. Chacun contient un élément absent dans les autres : le fait d'un don de reliques par Philippe VI, le cheval servant à l'évasion, le cheveu de la Mère de Dieu dans le reliquaire. Les trois documents ne se sont pas copiés l'un l'autre.

Trois documents et trois reliques différentes. La provenance à Lirey du Saint Suaire, considéré isolément, est peut-être une question insoluble. Mais la question de la provenance des trois reliques considérées simultanément se présente différemment (25). Le cheveu de la Vierge est une relique paradoxale. La croyance en l'Assomption excluait a priori la possession d'une partie du corps : tête, doigt, bras etc. Les cheveux sont à la limite entre le corps et l'extérieur. A l'ordinaire les reliques de la Vierge sont sa robe, sa ceinture, ses linges funéraires, sa cruche, sa corbeille, son siège. L'index des "Exuviae sacrae constantinopolitanae" de P. Riant (26) ne mentionne que deux cas de relique des cheveux : à Corbie et à Halberstadt. Un

recensement plus général, non limité aux reliques provenant du butin des croisés après la prise de Constantinople en 1204, compte une vingtaine de reliques des cheveux (27). Le trésor de la Sainte Chapelle en possédait un échantillon. Ce n'était pas un élément de l'ensemble cédé par Baudouin II à Saint Louis. Cette relique n'est mentionnée ni dans le texte de la Bulle de cession, ni dans l'hymne liturgique récapitulant consciencieusement tout le détail (28). Cette relique pourrait provenir de l'église de St-Etienne, voisine de Notre-Dame et démolie précédemment (29). Mais elle est représentée (ou plutôt le petit flacon la contenant) dans une gravure d'une Histoire de la Sainte Chapelle Royale de Paris, et figure sous le n° 14 (30). Un même ensemble, propriété personnelle du roi de France, comprenait donc simultanément les trois reliques repérées à Lirey et dont la troisième (le cheveu de la Vierge) n'a même pas été désignée avec précision par les chanoines, qui l'estimaient peut-être trop insignifiante en comparaison du Saint-Suaire. La présomption est bien forte que ces trois reliques se garantissent mutuellement et qu'elles ont été offertes par le même donateur royal, puisant dans un même trésor personnel. Il serait bien étrange qu'une relique secondaire, ne provenant pas du trésor royal, ait été choisie pour être incorporée à un joyau de grande valeur, que le roi de France pouvait offrir, mais non le chevalier de petite fortune qu'était Geoffroy. On connaît la pratique médiévale de subdiviser les reliques pour en faire cadeau à diverses personnes ou églises. Rien ne s'oppose à ce que Philippe VI ait agi ainsi pour la portion de la vraie croix et l'échantillon de cheveux de la Vierge, tout comme St-Louis avait dispersé les épines de la Sainte Couronne. Ce don d'un morceau de la vraie croix et d'un cheveu de la Vierge est en soi très plausible et une autre origine pour ces deux reliques est bien difficile à conjecturer. Cela fait disparaître ce qu'il y a de surprenant à première vue dans le don dissimulé d'une relique aussi importante que le Linceul. Philippe VI a-t-il compris la valeur de ce linge qu'il n'aurait pas déployé ? Les chanoines de Lirey seraient-ils les premiers à l'avoir découverte ? On s'expliquerait ainsi la réticence des héritiers de Geoffroy à témoigner clairement de la provenance précise de cette possession. "Liberaliter oblatam" (offerte avec libéralité), déclare Geoffroy II, fils du fondateur de l'église; "conquis par feu messire G. de C., mon grand-père", atteste Marguerite, sa petite-fille (31).

Un document bien différent vient recouper les considérations ci-dessus. Melle Hilda Leynen a compulsé les inventaires successifs du trésor de la Sainte Chapelle. Un inventaire rédigé en 1534 témoigne que la Sainte Toile n'avait pu être identifiée dans le coffret qui devait la contenir (32). D'où une formule embarrassée qui marque l'incertitude des observateurs : "Et au regard du huitième article, contenant la trelle insérée à la table, après plusieurs

difficultés a esté finallement trouvée en un grand reliquaire et tableau garny d'argent surdoré, où il y a apparence d'une effigie, ladite trelle comme consommée contre ledit tableau, autour, environ et dans ladite effigie". Il semble donc qu'on n'avait trouvé qu'un treillis, ce qui était l'ornement classique encadrant le visage du Christ dans les images inspirées du Mandylion d'Edesse : l'image de Laon, celles de Nérédítsa, de Gradac, d'Alexandrie.

La collection de la Sainte Chapelle comprenait donc, entre autres, un tissu portant l'image du Christ, deux portions distinctes de la vraie croix et une relique d'un type assez rare, et qui ne provenait pas de la cession faite par Baudouin II, des cheveux de la Mère de Dieu. L'image du Christ semble avoir disparu à une date indéterminée. Cette collection a les caractères voulus pour être l'origine des reliques attestées à Lirey, et le donateur serait, d'après la notice des chanoines, le roi Philippe VI de Valois.

Peut-être peut-on faire une hypothèse légèrement différente, et d'une importance très secondaire pour l'origine du Linceul de Lirey. Le donateur serait Jean le Bon, qui succéda à son père mort en août 1350 (33).

Dans une demande adressée au Pape Clément VI le 16 avril 1349, Geoffroy demande 100 jours d'indulgence pour les pélerins visitant l'église qu'il bâtit. Il demande que son corps puisse être divisé après sa mort et enterré en différents lieux. Le 30 janvier 1354 il demande des indulgences plus grandes, un nombre plus élevé de chanoines et la possibilité d'être enterré, lui et sa famille, dans le cimetière à établir près de l'église maintenant construite. Ces faveurs plus importantes s'expliqueraient bien, si dans l'intervalle s'était produit un événement rehaussant la dignité de l'église. Il est assez obvie de penser au don d'une relique telle que le Saint Suaire. Mais après la supplique du 16 avril 1349, Geoffroy a été prisonnier des Anglais depuis le 1er janvier 1350 jusqu'à juin 1351. Il a été alors libéré moyennant la rançon très élevée payée pour lui par le nouveau roi, Jean le Bon. Il a pu recevoir alors le don du Saint Suaire. Question secondaire, je le répète. Les chanoines de Lirey ont pu commettre cette inexactitude à plus de cent cinquante ans de distance.

Conclusion

L'origine du Linceul de Lirey par un don du roi de France est l'hypothèse qui harmonise le mieux un ensemble de données dont chacune prise isolément serait insuffisante pour fournir une preuve.

NOTES

1. **D.C. Scavone**, "Geoffroy's vow and the church at Lirey", dans *SINDON*, nuova serie, anno 1 (giugno 1989), pp. 129-132.

2. Cette notice intitulée "Pour scavoir la voirs" (vérité) fut affichée dans la petite église de Lirey, dont la

reconstruction venait d'être achevée, en 1525 ou peu après. On en conserve quatre copies (une incomplète) à la Bibliothèque Nationale de Paris. Le **Père E.A. Wuenschell** (+) les avait étudiées et a laissé une transcription de l'une d'elles (B), d'après laquelle une traduction anglaise complète a été publiée dans *Shroud Spectrum International*, n° 28/29 (sept./dec. 1988 pp. 25-40), "To know the truth" A sixteenth-Century Document with Excursus by **D. Crispino**. C'est la seule publication complète à ma connaissance. Mais différents auteurs en ont fait des citations partielles ou lui ont fait allusion.

3. Voir les critiques de **D. Crispino**, art. cit., p. 25 : "à peine un mot de vrai"; de même les réticences de **I. Wilson**, "The Turin Shroud", 1978 (p. 269, n. 7 du ch. XX). Pour une biographie détaillée de Geoffroy de Charny, voir **A. Perret**, "Essai sur l'histoire du Saint-Suaire du XIVe au XVIe siècle. De Lirey (Aube) à Chambéry", dans *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie*, 6e série, T. IV, 1960, pp. 49-121. Cet essai, très documenté et complet d'après les chroniques et les documents d'archives, ne mentionne pas la première captivité de Geoffroy en 1342. Celle-ci avait pourtant été signalée par **J. Du Teil**, "Autour du Saint-Suaire de Lirey", 1902, p. 1. **B. Bonnet-Eymard** a fait personnellement le contrôle des documents d'archives relatifs à Geoffroy et à l'église de Lirey (*La Contre-Réforme Catholique au XXe siècle*, n°271, fev.-mars 1991, p. 14b). Pour le fait d'une première captivité de Geoffroy (p. 16, n. 13), il renvoie à J. Du Teil qui l'a "démontré références à l'appui".

4. **G.A. Lobineau**, "Histoire de Bretagne, composée sur les titres et les auteurs originaux", Paris, F. Muguet, 1707; année 1342, p. 326. - **P.H. Morice**, "Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne", Paris, 1750-1756, t. I, p. 260. Cet ouvrage avait été précédé dès 1743 par "Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire de Bretagne", Paris, Osmont, 1743, 3 volumes. Ce dossier de documents est cité dans l'Histoire sous la désignation «Actes de Bretagne».

5. **P. Le Baud**, "Histoire de Bretagne avec les chroniques des maisons de Vitré...", Paris, G. Alliet, 1638. L'auteur est un prêtre; il composa son oeuvre à la demande de la duchesse Anne (+1514), qui ordonna de lui ouvrir les dépôts d'archives.

6. **A. Le Moyne de La Borderie**, "Histoire de Bretagne", 6 volumes, 1896-1914. Un offset en 1972.

7. **Adam de Murimouth**, "Chronica sui temporis". Edidit et recensuit Thomas Hog, Londini, 1846. Continuatio Chronicarum R. de Avesbury ; de Gestis mirabilibus, London, 1889. C'était un chanoine de Saint-Paul après 1325. Il avait accès aux documents officiels et aux informations privées.

8. **H. Knighton**, "Chronica de eventibus Angliae a tempore Regis Edgari usque ad mortem Regis Ricardi secundi", Londini, 1652. Chronica H. Knighton vel Cnitton, monachi Leycesterensis. (*Rerum brittanicarum medii aevi scriptores*, n° 92-92 bis, 1889). L'auteur était chanoine de Leycester. Il parle plus loin de la prise de Calais par les Anglais, mais non de la tentative de reprendre la ville, faite par Geoffroy. Il mentionne sa mort à la bataille de Poitiers. Le nom de Knighton apparaît quelquefois en marge dans l'Histoire de **Lobineau**, mais non pour la bataille de Morlaix, bien que le récit suive de près la source anglaise.

9. **J. Froissart**, "Chroniques", édition Buchon, vol. I, ch. ccx; édition S. Luce, T. III, §200, où il est à l'avant-garde.

10. D'après la notice des chanoines de Lirey, Geoffroy, évadé de Calais, vint à Amiens, appelé par Philippe VI, qui désirait être informé plus amplement de sa délivrance. Le roi le loua de sa dévotion et lui donna pour l'église projetée des reliques et des revenus. La rencontre peut se placer aisément après la captivité de Morlaix et l'évasion. Il n'est pas nécessaire de transporter de 1343 à 1353 la date de la première concession d'amortissement, contrairement à la conjecture faite par **A. Perret**, op. cit. p. 61, n. 1 et **U. Chevalier**, "Etude critique", p. 22, n. 3.

11. **J. Froissart**, "Chroniques", édition Buchon, ch. cccxi; édition S. Luce, T. VIII, §261.

12. Peut-être une autre explication est-elle possible. Les reliquaires comportaient parfois la figure d'un ange, soit tenant la relique, soit la surmontant de façon ornementale. Les chanoines de Lirey ont pu penser qu'un élément décoratif de leur reliquaire était une allusion à un événement réel de l'évasion.

13. **J.J. Chifflet**, "Hiérothonie de Notre Seigneur Jésus Christ", 1631, p. 105. Dans la forme latine initiale du livre "De linteis sepulchralibus Christi Servatoris crisis historica", 1624, p. 99, on lit l'équivalent latin «statuam equestrem». Il est à noter que le récit des chanoines de Lirey ne mentionne que l'équipement anglais donné au captif pour assurer son évasion. **N. Camusat**, "Promptuarium sacrarum antiquitatum Tricassinae dioecesis..." 1610, p. 411, ajoute le cheval : «equoque generoso donatus». Les sources parlaient-elles du cheval ? ou est-ce une déduction tirée de la statue de l'homme à cheval ? Pour le détail des fonds d'archives contenant le reçu d'Humbert de la Roche voir **U. Chevalier**, "Etude critique...", 1902, p. xxi, document Q. Dans l'énumération des reliques et joyaux, la mention du Saint Suaire y est seule reproduite.

14. **Jean Le Bel**, "Chronique", éd. J. Viard, 1904-1905, tome second, p. 181; le français médiéval a été ici rajeuni. **J. Froissart**, "Chroniques", éd. Buchon, livre I, partie 1, ch. cccxxix. éd.

S. Luce, T. IV, §320. Un autre exemple de cette courtoisie chevaleresque à l'égard de prisonniers a été rapporté par **Jean Le Bel**, p. 171 : de retour à Londres, après la prise de Calais en 1347, Edouard III alla saluer ses prisonniers et leur offrit un dîner avec lui. Le récit beaucoup plus court n'a pas été reproduit par **Froissart**.

15. Voir plus haut, n. 3.

16. **E. Faure**, "Le portrait authentique du Christ révélé par la photographie du Saint-Suaire de Turin", Paris 1918, pp. 65-66.

17. **Abbé Loye**, "La ville de Saint-Hippolyte", Jacquin, 1909, Besançon. L'ouvrage n'est répertorié ni dans le catalogue imprimé, ni dans le fichier des ouvrages omis dans le catalogue. Il s'agit peut-être d'un tiré-à-part d'un article de revue. Le catalogue indique **L. Loye**, "Histoire du comté de la Roche et de Saint-Hippolyte, sa capitale", 1888.

18. **P. Vignon**, "Le Saint-Suaire de Turin devant la science...", 1939, pp. 105-108. De même **B. Bonnet-Eymard**, *Contre-Réforme Catholique au XXe siècle*, n° 271, "Le Saint-Suaire", p. 24b.

19. **G. Pisanu ofm.**, "La storia e la Sindone di Torino", pp. 199-238 dans *"La datazione della Sindone"* (*Atti del V. Congresso Nazionale di Sindonologia : Cagliari 29-30 Aprile 1990*), ed. A. Ladu, Edicar Service.

20. **N. Iorga**, "Philippe de Mézières. 1327-1405. et la croisade au XIVe siècle", 1896, p. 56. Philippe de Mézières nomme comme combattant à la bataille de Smyrne, le 24 juin 1346, différents nobles chevaliers, dont Geoffroy de Charny. Peut-être ce témoignage n'est-il pleinement valable que pour la participation au début de l'expédition.

21. **A. Piaget**, "Le livre Messire Geoffroy de Charny", dans *Romania 26* (1897), pp. 394-411, a donné un choix des passages les plus intéressants. **P. Savio**, "Ricerche sopra la Santa Sindone", 1957, a consacré une notice à Geoffroy (pp. 95-112). A la fin il cite d'après **Piaget** quelques strophes du poème.

22. **W. Bulst**, "Das Turiner Grabtuch und das Christusbild", B. I, Das Grabtuch. Frankfurt am Main, Knecht, 1987, estime que c'est dans l'état actuel de la recherche, le plus vraisemblable peut-être, pp. 142-143. De manière beaucoup plus ferme et plus documentée, c'est la thèse soutenue par **Hilda Leynen** dans une étude publiée par la revue *Soudarion* (en langue flamande), Bruges. L'article a été ensuite offert à un public plus large en traduction française ("A propos du Mandilion", pp. 24, 1991). Les traductions anglaise, espagnole et italienne sont en préparation. Sur la couverture, reproduction d'une gravure montrant le contenu de la grande châsse de reliques à la Sainte Chapelle de Paris.

23. **D.C. Scavone**, art. cit. p. 129.

24. Pour les sources de ce paragraphe, voir plus haut la note 13 et le texte auquel elle se rapporte.

25. Il va de soi que ce qui suit fait complètement abstraction de l'authenticité (réelle ou supposée) de ces reliques.

26. **P. Riant**, "Exuviae sacrae..." 2 vol. 1877-1878.

27. **Collin de Plancy**, "Dictionnaire critique des reliques", Paris, 1821, t. II; p. 159. La dernière de la liste est celle de la Sainte Chapelle, suivie de etc., etc., etc.

28. **P. Riant**, op. cit., vol. I, p. 134. vol. II, p. 48 et p. 134.

29. Communication privée de **Melle H. Leynen**.

30. Gravure non signée, illustrant "Histoire de la Sainte Chapelle Royale du Palais", par **S.J. Morand**, 1790. Reproduite en couverture de la brochure "A propos du Mandilion", cf. plus haut n. 20.

31. Je profite de l'occasion pour rappeler avec **D. Crispino** (*Shroud Spectrum*, n° 28/29, 1988, p. 30) que cette attestation a été parfois tronquée maladroitement : «conquis par feu» et comprise comme «butin de guerre». En réalité «feu» est suivi de «messire» et signifie «le défunt messire». Sans avoir fait ce contresens, **Camusat** et **Chifflet** ont déjà compris le mot «conquis» comme «bello partum», pris à la guerre. Mais, ainsi que l'a reconnu **J. Du Teil** ("Autour du Saint-Suaire de Lirey", 1902, p. 27, n. 1), le mot «conquérir» possédait déjà au Moyen-Age la signification possible d'«acquérir sans violence», aussi bien que celle de «s'emparer par la guerre». Marguerite voulait seulement affirmer que le Linceul était une propriété personnelle de son grand-père, non préciser le mode d'acquisition.

32. Texte reproduit dans **H. Leynen**, "A propos du Mandilion", p. 12; d'après **M. Félibien**, "Histoire de la ville de Paris", 1725, T. III, p. 156 et **A. Vidier**, "Le trésor de la Sainte Chapelle", Paris, 1911. **H. Leynen** commente ensuite le texte et conclut à la haute probabilité d'un don fait par le roi à Geoffroy.

33. **D. Crispino**, "Why did Geoffroy de Charny change his mind ?" dans *Shroud Spectrum International*, n° 1 (1982), pp. 28-34, a mis en évidence cet accroissement des demandes d'une supplique à l'autre et l'a expliqué par l'entrée en possession du Linceul.

HISTOIRE DU LINCEUL au XIVe SIECLE

Mme Odile CELIER

Avec l'aimable autorisation de l'auteur et de l'éditeur, nous reproduisons un extrait du livre qui vient de paraître aux Editions du Cerf en novembre 1992 : Odile Celier, "Le signe du linceul. Le Saint Suaire de Turin : de la relique à l'image". Paris, Le Cerf, 1992. ch. 2, "Histoire du linceul du XIVe au XVIe siècle".

Geoffroy Ier de Charny, à qui l'on doit probablement la présence du linceul dans la collégiale de Lirey, est un personnage bien connu des historiens, notamment de Froissart.

Issu d'une grande famille, il est fils de Jean de Charny et de Marguerite de Joinville, fille du chroniqueur de Saint-Louis, seigneur de Lirey en Champagne, de Montfort et de Savoisy en Bourgogne. Chevalier lettré, auteur d'ouvrages sur la chevalerie, il s'est fait remarquer par sa conduite vaillante dans la carrière des armes.

De 1337 à 1338, il sert sous Raoul, connétable de France, d'abord en Guyenne, ensuite en Flandres. En 1340, Froissart le cite parmi ceux qui, envoyés par Philippe VI, sauvent la ville de Tournai, assiégée par Edouard III et les Anglo-Flamands. Dans les années 1341-1342, il participe à la guerre de Bretagne. En 1346, il accompagne le dauphin Humbert II à la croisade; Philippe de Mézières le signale au siège de Smyrne où, le 24 juin, les chevaliers chrétiens infligent une défaite à l'armée de l'émir Altologo. La guerre contre les Anglais le rappelle en France : il est à Béthune, assaillie par les Flamands pendant l'hiver 1346-1347 et participe à la libération de la ville.

En juillet 1347, il est envoyé par Philippe V, avec trois autres parlementaires, auprès du roi d'Angleterre pour négocier une trêve. Il devient un des principaux personnages du royaume et siège au conseil du roi dès janvier 1348. L'année suivante, il organise la défense de l'Artois et de la Picardie et conçoit le projet de reprendre la ville de Calais que les Anglais avaient conquise deux ans plus tôt. A cette fin, il contracte imprudemment une alliance avec le capitaine lombard Aimeri de Pavie, qui commande la place pour le

compte d'Edouard III. Le mercenaire promet de lui livrer la cité contre vingt mille écus, mais organise un guet-apens dans lequel tombent Geoffroy de Charny et ses compagnons dès leur entrée dans la ville, le 31 décembre 1349. Geoffroy est fait prisonnier.

Livré à Edouard III et détenu en Angleterre, il sera délivré contre une forte rançon. Porte-oriflamme de France, une des plus hautes distinctions du royaume, il continue de guerroyer sous le roi Jean le Bon en Picardie, puis en Normandie. Le 19 septembre 1356, à la bataille de Maupertuis, il meurt bravement en protégeant son souverain. Il sera enseveli aux dépens du roi en l'église des Célestins à Paris.

Tant de voyages, de rencontres, de relations illustres rendent hasardeuses les hypothèses avancées pour expliquer la présence du linceul dans l'héritage de cet homme.

Sur la fondation de la collégiale de Lirey, qui deviendra fort célèbre à cause du linceul, nous possédons de nombreux documents, exhumés par Ulysse Chevalier entre 1889 et 1903 dans les archives de l'Aube (fonds de Lirey) et à la Bibliothèque Nationale (collection de Champagne) (1). L'étude de ces textes montre d'abord que, de toute évidence, la collégiale n'a pas été érigée pour recevoir la relique.

Les premiers documents, datés des 16 et 26 avril 1349, sont deux requêtes de Geoffroy de Charny, seigneur de Savoisy et de Lirey, adressées au pape Innocent VI, en faveur de la collégiale de Lirey, modeste village situé à cinq lieues de Troyes. En juin 1353, Geoffroy de Charny fonde la collégiale pour six chanoines et obtient du roi Jean le Bon l'amortissement de cent vingt livres de rente, lesquelles furent augmentées en juillet.

Par bulle du 30 janvier 1354, Innocent VI donne son approbation. Quatre autres bulles, durant l'année 1354, constitueront l'établissement d'une manière définitive et l'enrichiront de droits et de privilèges. En 1356, l'année même de sa mort, Geoffroy de Charny ajoute des clauses aux actes de fondation de la collégiale et reçoit, le 28 mai, confirmation élogieuse de son établissement par l'évêque de Troyes, Henri de Poitiers, qui avait pris possession de son siège épiscopal en 1354.

Dans ces documents primordiaux, fondateurs de la collégiale, il n'est jamais question de l'insigne relique qui lui conférera la célébrité. Il est donc clair qu'elle ne fut pas originellement érigée pour l'abriter.

1355-1390, Entrée en scène du Linceul, début des controverses.

Les premières ostensions

Nous ne savons ni quand ni comment la relique arriva dans la collégiale de Lirey. Elle semble avoir été donnée, vers 1355, par Geoffroy de Charny. D'où venait-elle ? Nous possédons deux versions discordantes provenant des héritiers : au dire de Geoffroy II de Charny, son père l'a reçue en cadeau; à celui de Marguerite de Charny, son grand-père l'avait conquise... Ces données contradictoires et vagues montrent que les premiers possesseurs du linceul n'étaient pas fixés sur l'origine de cette relique ou voulaient la dissimuler. Le péché originel du linceul est de ne pas

posséder ses lettres authentiques.

Les premiers textes connus où il est expressément fait mention du linceul datent des années 1389 et 1390. C'est encore à Ulysse Chevalier que l'on doit leur publication en 1900 (2). Il s'agit d'une série de pièces contradictoires provenant d'un conflit ouvert entre, d'un côté, l'évêque de Troyes, Pierre d'Arcis, qui veut interdire les ostensions, et de l'autre, les chanoines de Lirey et Geoffroy II de Charny, qui prétendent les poursuivre. Il est intéressant de s'arrêter sur cette vive polémique qui salue l'entrée du linceul dans l'histoire, car on en retrouve les éléments et les structures dans les crises que déclenchera régulièrement cette dévotion.

On ne sait quand commencèrent les ostensions publiques du linceul donné par Geoffroy de Charny, probablement après sa mort en 1356. Toujours est-il qu'elles attirèrent bientôt de partout les foules et les aumônes : l'objet était exceptionnel et la dévotion à laquelle il appelait correspondait parfaitement aux préoccupations religieuses des hommes de ce temps, hantés par le culte du Christ de douleur. Dans la contemplation de ce linge bouleversant, ils retrouvaient, issue des mêmes sources, mais tellement plus vive, l'émotion qui les étreignait durant les grands Mystères, quand le linceul était levé, et que la foule chantait : «Resurrexit, alleluia!», ou quand, dans les cryptes sombres, la lumière vacillante des cierges révélait le grand suaire blanc qui laissait imaginer le corps ensanglanté du Seigneur.

Les jours de fête, le suaire, placé dans un lieu élevé de l'église de Lirey, était montré par deux prêtres revêtus de dalmatiques et entourés de flambeaux. Les chanoines revêtus de surplis et de l'aumusse noire de Pâques à la Toussaint, portant la chape noire de la Toussaint à Pâques, montraient sur le suaire les traces très visibles des plaies ensanglantées en prêchant la Passion de Notre-Seigneur. La liturgie était solennelle et fort émouvante.

De la grande dévotion au linceul de Turin, née en ces années, dans un climat si favorable à son développement, nous avons quelques témoignages, notamment une curieuse enseigne de pèlerins(3), retrouvée en 1855 à Paris au Pont-au-Change et conservée au musée de Cluny. Ce méreau de plomb, de deux pouces de long sur un de large, présente dans sa partie supérieure le suaire dont on reconnaît le tissage caractéristique, avec sa double empreinte, tenu par deux clercs revêtus de la chape, et dans sa partie inférieure, le tombeau vide du Christ ressuscité, encadré par les armoiries de Charny et de Vergy. Mgr Victor Saxer a étudié les blasons figurant sur cette enseigne et la situe entre 1356 et 1370, plus près de 1356 que de 1370 (4). C'est la première représentation connue de notre relique.

Les ostensions sont interdites

Evêque de Troyes depuis 1354, Henri de Poitiers qui, en 1356 a approuvé la fondation de la collégiale, mais n'a pas autorisé les ostensions d'un linceul dont aucun document ne fait mention, s'émeut de la vénération de cette relique qui suscite un si grand empressement de fidèles. Il s'inquiète de son authenticité et demande conseil à des théologiens et à des prud'hommes. Ils lui font savoir que les

évangélistes n'auraient pas manqué de mentionner l'empreinte du Sauveur sur le sindôn de l'ensevelissement si elle s'était produite. Tout cela devait être attribué à la cupidité du chapitre des chanoines de Lirey!

L'évêque poursuit son enquête, finit par obtenir la confession de celui qui aurait confectionné le suaire et interdit les ostensions. Inquiets de cette polémique, et désireux d'empêcher l'évêque de s'emparer du linceul, les chanoines le confient à la famille de Geoffroy de Charny, qui le met en lieu sûr jusqu'en 1389, année où la polémique reprend et donne lieu au premier témoignage écrit sur la relique. En effet, tous les événements que nous venons d'évoquer sont narrés dans le mémorial de Pierre d'Arcis, évêque de Troyes depuis le 24 novembre 1378, troisième successeur d'Henri de Poitiers. Ce document, envoyé au pape Clément VII en 1389, est d'une trentaine d'années postérieur aux événements qu'il décrit, aussi les faits rapportés ne peuvent-ils être acceptés sans quelques réserves.

Ajoutons à cela que le célèbre passage relatif à la fraude est d'une interprétation difficile. André Perret insiste à juste titre sur le fait que ce texte médiéval, publié en 1900 par Ulysse Chevalier et qui provoqua des débats passionnés entre partenaires et adversaires de l'authenticité, a été traduit de manière peu nuancée, laissant entendre que «l'effigie du suaire n'était qu'une simple peinture, alors que les expressions employées peuvent peut-être suggérer un procédé plus complexe» (5). Voici les termes exacts : «*Reperit fraudem et quomodo pannus ille artificialiter* depictus *fuerat et probatum fuit etiam per* artificem *qui illum* depinxerat» (6). Si le verbe *depingere* peut avoir le sens de peindre, il peut aussi prendre au figuré celui de représenter, reproduire. Quant à *artifex*, il ne peut être immédiatement traduit par peintre; ce terme signifie d'abord artisan, ouvrier, auteur. On peut remarquer que le substantif *pictor* (peintre) n'est pas employé.

Pour l'heure, ce que nous retiendrons de la lecture de ce mémoire, c'est que les ostensions ont été contestées puis interdites très tôt après l'apparition du linceul, pour le motif que cette relique récemment "fabriquée" n'était pas authentique et que les chanoines en tiraient un profit illicite.

Procédures d'appel

C'est le désir de reprendre les ostensions interdites par Henri de Poitiers qui conduit le doyen du chapitre à demander à Geoffroy II de Charny, fils du fondateur de la collégiale, de lui restituer la relique et d'intervenir en haut lieu pour obtenir les autorisations nécessaires. Le seigneur de Lirey était un personnage puissant, apparenté aux familles les plus influentes de son temps. Ainsi, par sa mère, Jeanne de Vergy, mariée en secondes noces à Aymon de Genève, il était parent par alliance du pape Clément VII. A. Perret note aussi, étrange ironie du sort, qu'il avait épousé la nièce de l'évêque Henri de Poitiers qui, le premier, s'était opposé aux ostensions du Saint Suaire (7).

Au début de l'année 1389, Geoffroy II de Charny profite du passage dans la province de Sens du légat du pape, Pierre de Thury, envoyé par Clément VII à Charles VI, pour obtenir l'autorisation de

replacer le linceul dans la collégiale de Lirey et de l'y exposer à la vénération des fidèles.

Dans sa requête, il présente fort habilement les faits : passant sous silence l'interdiction de l'évêque, il attribue le transfert du linceul hors de la collégiale au désir de le mettre à l'abri des risques encourus en raison des guerres et des épidémies. Par prudence ou par conviction, il ne présente pas la relique comme l'authentique linceul de la passion, mais comme «la figure ou la représentation du Saint Suaire de N.S.J.C.» (8). Le légat lui accorde, par indult, l'autorisation demandée.

Geoffroy II réussit même à obtenir des lettres de confirmation de Charles VI (9). Un texte ultérieur, de 1449, donne à entendre que l'indult du légat précisait que ce linge n'était pas l'original du suaire, mais une peinture figurée : «Un linge sur lequel a été admirablement peint, par un artifice merveilleux, l'empreinte du corps de N.S.J.C.» (10). Fort de l'approbation du légat, le chapitre de Lirey s'empresse de reprendre les ostensions et les solennités religieuses qui attirent à nouveau les pèlerins.

Ému de ces manoeuvres, l'évêque de Troyes, Pierre d'Arcis, annule cet indult obtenu subrepticement. En plein synode, il interdit dans son diocèse à tous, curés et prédicateurs, de parler du linceul ou de son image, que ce soit en bien ou en mal, et défend au doyen de Lirey de le montrer à qui que ce fût sous peine d'excommunication (11), mais le doyen continue d'exposer solennellement la relique, et en appelle au Saint-Siège.

L'évêque de Troyes ne se tient pas pour battu. Il sollicite le roi Charles VI qui révoque sans difficulté la permission du pape et ordonne, le 4 août 1389, à son bailli de Troyes de se saisir du suaire pour le mettre en la garde royale; mais il ne peut obtenir que les chanoines livrent le drap pour qu'il soit transféré à Troyes. Scandalisé par cette menace de saisie, le chapitre fait de nouveau appel au pape, pour violation de l'autorisation délivrée par le légat.

Mécontent et désireux de se faire entendre, alors que jusqu'à présent il n'a été «ni appelé ni entendu» sur cette question et que les décisions du légat et du pape ne lui ont pas été notifiées, Pierre d'Arcis rédige à la fin de l'année 1389, à l'intention de Clément VII, un long mémoire justificatif relatant tous les incidents et procès qui ont entouré les ostensions du suaire depuis 1355. Ce document capital rappelle que le suaire n'est pas le vrai suaire, mais qu'il est seulement «une figure ou représentation» et qu'il a été «peint» (*depictus*) par un «artiste» (*artifex*) dont Henri de Poitiers aurait obtenu les aveux trente ans plus tôt. L'évêque de Troyes justifie longuement ses positions pastorales sévères : les ostensions solennelles et somptueuses de cet objet frauduleux sont dangereuses pour les âmes ignorantes et faibles, elles peuvent conduire à l'idolâtrie (12). Enfin, il demande que les lettres obtenues subrepticement du légat Pierre de Thury soient déclarées nulles et non avenues.

Clément VII tranche

Dès le 6 janvier 1390, Clément

VII, désireux de mettre fin au plus vite à cette contestation qui déchire le diocèse de Troyes, et au-delà, puisqu'elle a été portée devant la cour de Charles VI et le parlement de Paris, envoie une série de missives aux intéressés.

Dans la lettre au chapitre de Lirey, il conclut à la légitimité de l'ostension du suaire, autorise les chanoines à exposer publiquement, comme ils l'avaient demandé eux-mêmes au légat, le linceul appelé «figura seu representatio», mais interdit les cérémonies trop somptueuses qui pourraient faire croire à l'authenticité de la relique :

«Nous donc, dans le souci de porter un remède approprié à la pratique des ostensions et d'en écarter tout danger d'erreur et d'idolâtrie, nous voulons et, en vertu de notre autorité apostolique, nous statuons et ordonnons par la teneur des présentes ce qui suit. Chaque fois que ladite figure ou représentation sera dorénavant montrée au peuple, le doyen et le chapitre susdits, ainsi que les autres personnes ecclésiastiques qui feront l'ostension de la figure ou représentation ou celles qui seront présentes, ne pourront en aucun cas revêtir à cet effet pendant toute la durée de l'ostension, ni chape, ni surplis, ni aube, ni pluvial, ni aucun autre vêtement ou ornement liturgique. Ils ne feront pas non plus les solennités en usage dans l'ostension des reliques. De même ne pourront-ils allumer à cet effet ni torches, ni cierges, ni chandelles, ni utiliser aucune autre sorte de luminaire. Enfin celui qui fera l'ostension devra avertir le peuple au moment de la plus forte affluence et dire à haute et intelligible voix, toute fraude cessant, que ladite figure ou représentation n'est pas le vrai Suaire de Notre Seigneur Jésus-Christ, mais qu'elle n'est qu'une peinture (*pictura*) ou tableau du Suaire (*tabula facta in figuram seu representacionem sudarii*) qu'on dit avoir été celui du même Seigneur Jésus-Christ» (13).

Selon Ulysse Chevalier, il impose dans sa lettre à l'évêque «perpetuum silentium» sur ce sujet (14). Sur ce «perpetuum silentium», un article récent de Mgr Victor Saxer propose une interprétation sans doute plus plausible : «Le pape n'ordonne pas à l'évêque le silence perpétuel sur le suaire; il lui interdit seulement de parler de l'interdiction qu'il avait portée au sujet des ostensions. Ce qui veut dire qu'il lui demande de ne plus faire état des interdictions antérieures» (15).

Les motivations des diverses parties

Oui, avec cette série de procès qui en appellent et au roi et au pape, voilà la bruyante entrée du linceul sur la scène de l'histoire. Ne nous étonnons plus après cela des crises de 1898 ou de 1988... L'histoire montre que cet objet ne laisse jamais indifférent. Pourquoi ces conflits ?

Certains ont vite réglé le problème en subodorant l'affaire d'argent : les évêques de Troyes auraient été furieux de voir leurs reliques délaissées au profit du linceul de Lirey : plus de pèlerins, plus d'aumônes ni d'indulgences. Quant aux chanoines de Lirey, le moteur de leur combat pour montrer la relique aurait aussi été la cupidité : ils attiraient les foules par les splendeurs trompeuses du culte rendu à la relique.

Les deux évêques de Troyes, remarquables pasteurs d'après les sources, sont, à trente-trois ans de distance, fidèles à la discipline de l'Eglise qui conseille d'autant plus de prudence que la relique est nouvelle. Convaincus que le linge est un faux, ils s'opposent aux ostensions dont la solennité risquait de favoriser l'idolâtrie dans le peuple. Leur prudence pastorale est, dans ses principes, infiniment respectable, et ils n'ont pas été les seuls évêques du XIVe siècle à prendre des positions aussi radicales.

Les chanoines de Lirey et Geoffroy II de Charny n'ont jamais soutenu que le linceul fût authentique (16). Quand ils en parlent, ils le font à la manière des textes officiels : «Une figure ou représentation du suaire de N.S.J.C.» (17). Est-ce prudence ? Est-ce tactique, comme les en accuse Pierre d'Arcis ? Que croient-ils vraiment, eux qui ont vu cet objet ? On connaît le pouvoir de son apparence : l'étonnant réalisme de l'empreinte et des taches de sang explique cet invincible courant de dévotion qui porte les pèlerins vers le linceul. Quand ils se battent pour continuer les ostensions, ce ne peut être uniquement par cupidité, ou par simple nécessité, même s'il faut survivre et que c'est grande misère dans les campagnes à la fin du XIVe siècle!

Ne serait-ce pas par vraie dévotion ? Car dans le fond de leur coeur, ils croient que ce linceul est le vrai, qu'il n'est en rien une peinture. Et, portés par le grand mouvement populaire de la mystique de la passion douloureuse du Seigneur, comprenant les aspirations religieuses du peuple chrétien, ils croient les nourrir de la plus saine façon en leur offrant la contemplation du linceul où se lisent les cinq plaies sanglantes, les traces de la couronne d'épines, les meurtrissures de la flagellation.

La position pastorale de Clément VII peut nous étonner. Pourquoi tant de distance avec celle des évêques de Troyes alors que, si l'on en croit les lettres qu'il envoie, le 6 janvier 1390, aux chanoines de Lirey, à Geoffroy II de Charny, à Pierre d'Arcis et aux officiaux de Langres, Autun et Mâcon, il semble bien qu'il est, lui aussi, convaincu qu'il ne peut s'agir du suaire du Christ ? Il lui refuse, en effet, les honneurs liturgiques dus à une relique approuvée et exige qu'on avertisse le public du fait qu'il n'est qu'une représentation de ce qu'on dit avoir été le suaire de Jésus. Notons au passage que, prudemment, il ne se prononce pas sur l'existence d'un suaire authentique.

Les lettres du 6 janvier 1390 témoignent ainsi de la volonté de compromis de Clément VII : les conditions liturgiques qu'il exige pour les ostensions répondent à la fois aux doléances de l'évêque et à celles des chanoines et de Geoffroy II de Charny. Mais il faut bien reconnaître que le pape est beaucoup plus favorable à ces derniers qu'à Pierre d'Arcis. Certains historiens, tels A. Perret (18) et, plus récemment V. Saxer (19), ont souligné à juste titre qu'entre Clément VII, qui fut dans le monde Robert de Genève, et Geoffroy II de Charny, existaient des alliances familiales. Les frères du pape avaient, comme les Charny, contracté des mariages avec les maisons de Frolois et de Joinville. La propre mère de Geoffroy II, veuve du donateur du linceul à la collégiale de Lirey, en se remariant avec Aymon de

Genève, oncle de Clément VII, était entrée dans la famille du pontife. Grâce à ces alliances, Geoffroy II avait les moyens d'intervenir en haut lieu pour faire revivre son pèlerinage de Lirey, interdit par l'évêque de Troyes, Pierre d'Arcis.

Bien qu'il soit difficile d'évaluer le poids de ces accointances familiales dans la décision de Clément VII, il serait imprudent d'en nier l'influence sur le pape et son légat.

Il ne faut pas pour autant minimiser les raisons pastorales de cette réglementation disciplinaire : Clément VII pouvait craindre un conflit destructeur entre clergé et fidèles, et penser prudemment qu'en ce cas la suppression des ostensions causerait plus de mal que la tolérance.

NOTES

1. Ulysse CHEVALIER, "Etude critique sur l'origine du Saint Suaire de Lirey-Chambéry-Turin", Picard, Paris, 1900. A cela, il convient d'ajouter la publication de documents inédits provenant des archives du Vatican et des archives départementales de l'Aube dans "Autour des origines du suaire de Lirey", Picard, Paris, 1903.

2. Voir n. 1.

3. Les enseignes étaient de petites figurines de plomb ou d'étain qui représentaient plus ou moins finement l'objet de la dévotion. Les pèlerins les emportaient après leur avoir fait toucher la relique, ou , tout simplement, sa châsse. Il n'est guère de sanctuaire célèbre qui, du XIVe ou XVIe siècle, n'ait eu ses enseignes.

4. Mgr Victor SAXER, "Le Suaire de Turin aux prises avec l'histoire", R.H.E.F., t. LXXVI, 1990, p. 30.

5. André PERRET, "Histoire du Saint Suaire du XIVe au XVIe siècle", *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie*, 1960, t. IV, p. 63. L'ouvrage de A. Perret est, de loin, le meilleur qui soit sur l'histoire du Saint Suaire en Savoie.

6. U. CHEVALIER, "Etude critique sur l'origine du Saint Suaire de Lirey-Chambéry-Turin" : «Il découvrit la fraude et comment ce linge avait été "peint" avec art et cela fut reconnu par l'artisan qui l'avait "peint".»

7. A. PERRET, "Histoire du Saint Suaire du XIVe au XVIe siècle", p. 66.

8. U. CHEVALIER, "Etude critique sur l'origine du Saint Suaire de Lirey-Chambéry- Turin", append. K.

9. J.J. CHIFFLET, "De Linteis sepulchralibus Christi Salvatoris crisis historica", Anvers, 1624, p. 101.

10. «Quodam linteum, in quo egregie miro artificio depicta fuerat forma corporis Domini nostri Jesu Christi (...)», U. CHEVALIER, "Etude critique...", append. U.

11. U. CHEVALIER, "Etude critique...", append. K.

12. U. CHEVALIER, "Etude critique...", p. 28.

13. V. SAXER, "Le Suaire de Turin aux prises avec l'histoire", p. 33.

14. U. CHEVALIER, "Etude critique...", append. K.

15. V. SAXER, "Le Suaire de Turin aux prises avec l'histoire", pp. 28-29.

16. U. CHEVALIER, "Etude critique...", append. K.

17. «Quaedam figura sive representatio sudarii Domini Nostri Jesu Christi».

18. A. PERRET, "Histoire du Saint Suaire du XIVe au XVIe siècle", p. 66.

19. V. SAXER, "Le Suaire de Turin aux prises avec l'histoire", p. 34.

DEVANT SA FACE
ACTION DE GRACE

Les nombreuses études et réflexions sur le linceul nous conduisent à la contemplation de Celui-là seul qui a vu le visage du Père, descendu du ciel sur la terre pour nous le faire connaître. Nous l'adorons, sûrs de notre foi.

Jésus-Christ, souverain Roi,
Ton royaume est imprévu, déroutant:
Le trône est un gibet
la couronne, des épines acérées
les joyaux, les ruisseaux du sang
très pur, versé en abondance
dans un total consentement,
la parfaite obéissance.

Jésus-Christ, Seigneur et Roi
de la Jérusalem céleste, qu'illumine sans fin
ton adorable Face, soleil sans déclin.
Après avoir accompli ta mission,
du haut de la croix
tu embrasses toutes les générations
de ton regard divin,
sublime baiser de réconciliation
qui efface à tout jamais
celui de la trahison.

Dans la consécration et le don
d'un universel pardon,
arrachant l'humanité à l'aliénation
de la mort et du péché,
Tu la combles de trésors et bienfaits.
O agneau qui a tant souffert,
à l'heure des ténèbres et de l'effroi;
la paix, la vie, la joie
jaillissent de ton coeur ouvert!
Et le centurion, à genoux, ébloui
proclame :"Vraiment Celui-ci
est le Fils de Dieu!"

Seigneur, devant ta très sainte Face
s'élève notre hymne d'action de grâces.

O Amour manifesté,
parfaite humilité,
Mystère d'insondable beauté,
de suprême liberté et de nuptialité,
vrai chemin de la perfection,
Lumière qui rassemble les nations,
qui éclaire toutes nos nuits,
Parole qui enseigne et réjouit,
Froment broyé, Eucharistie,
Héritage béni,
nous te chantons avec Marie.

O Fils de Dieu
tout-puissant et glorieux,
tendre et miséricordieux
appui des hommes en leur détresse
ami des saints en leur allégresse,
avec le Père et le Saint-Esprit
les Puissances d'en-haut et tous les anges,
nous te célébrons dans l'éternelle louange,
Gloire à toi , pour les siècles des siècles.

Marie-Claire Villet.

PROCURE
MNTV

110, Bd St Germain
75006 PARIS

AUDIOS cassettes
VIDEO cassettes
RELIEFS
IMAGES
LIVRES
DOCUMENTATION

DOCUMENTS
sur le LINCEUL de
TURIN
Prêt gratuit par
l'Association
MNTV

PROCURE
MNTV

110, Bd St Germain
75006 PARIS

L'abonnement donne droit à 4 numéros expédiés par la poste à votre adresse.

Prix de l'abonnement :

* **pour les membres de l'Association MNTV : 60 FF**

  (Le prix annuel de la cotisation est de 100 FF . L'abonnement est de 60 FF. Le total versé est de 160 FF)

* **Pour un abonnement à quatre numéros : 80 FF**

* **Prix d'un numéro : 20 FF**

  (frais de port et expédition en supplément)